

BUREAU COMMUNAUTAIRE
Réunion du jeudi 6 février 2020
COMPTE-RENDU

Date de convocation : vendredi 31 janvier 2020
Nombre de conseillers en exercice : 84
Nombre de conseillers présents : 52
Nombre de conseillers votants : 55

TITULAIRES PRÉSENTS :

Frédéric ALLOT - Fadilla BENAMARA - Jacky BIDAULT - Philippe BODINEAU - Jean-Pierre BREVAL - Jean-Yves CALAIS - Sandrine CALVARIO - Jean CARRE - Christophe CHAMBON - François CHARLIER - Jean-Claude CHRISTOPHE - Jean-Claude COURANT - Alexandre DELACOUR - Thierry DELAMARE - Jean-Michel DERREY - Nicole DROUILLET - Jean-Claude DUPLOUIS - Catherine DUVALLET - Jean-Pierre DUVERE - Jacky FLEITH - Louis GLOTON - Didier GUERINOT - Max GUILBERT - Odile HANTZ - Daniel JUBERT - Eric JUHEL - Monique KWASNY - Joël LE DIGABEL - Bernard LE DILAVREC - Yann LE FUR - Jean-Jacques LE ROUX - Jean-Marie LEJEUNE - Bernard LEROY - Hervé LETELLIER - Alain LOEB - Patrick MADROUX - Patrick MANFREDI - Marie-Claude MARIEN - Pierre MAZURIER - Dominique MEDAERTS - Catherine MEULIEN - Jean-Marc MOGLIA - Guillemette NOS - Jacky PAUMIER - François-Xavier PRIOLLAUD - Michèle PUCHEU - Dominique SIMON - Anne TERLEZ - Nadine TERNISIEN - Christian WUILQUE - Hubert ZOUTU.

CONSEILLER(E) SUPPLÉANT(E) PRÉSENT(E) AVEC VOIX DÉLIBÉRATIVE REMPLAÇANT UN TITULAIRE EXCUSÉ :

Jean-Pierre HAREL.

POUVOIRS :

Monsieur GOY à Monsieur PAUMIER, Madame BOURGEOIS à Madame DROUILLET, Madame BLANDIN à Monsieur DUVERE.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT

Jean-Pierre CABOURDIN, Président du C2D,
Sid-Ahmed SIRAT - Mathieu TRAISNEL - Vincent VORANGER – Laurent LASCOUX – Florian DUREL.

Secrétaire : Christophe CHAMBON

Ordre du jour :

N°	SERVICE	INTITULE	ELUS
1	Coopération décentralisée	DISCUSSION sans vote - Bilan de la coopération décentralisés sur les 5 dernières années et du déplacement de novembre 2019	Hubert ZOUTU
2	Cohésions territoriales	DISCUSSION sans vote - Présentation du projet d'annuaire social	Anne TERLEZ
3	Fiscalité	DISCUSSION sans vote - Présentation sur l'optimisation du produit de la taxe d'habitation	Thierry DELAMARE

N°	SERVICE	INTITULE	ELUS
4	Administration générale	ADMINISTRATION GENERALE - Don à l'association <i>Vaincre la mucoviscidose</i> - Autorisation	Bernard LEROY
5	Administration générale	ADMINISTRATION GENERALE - Association <i>Le Pont des Arts</i> - Subvention 2020 - Signature d'une convention - Autorisation	Bernard LE DILAVREC
6	Culture	CULTURE - Subventions à verser aux associations culturelles au titre de l'année 2020 - Autorisation	Bernard LE DILAVREC
7	Valorisation du patrimoine	VALORISATION DU PATRIMOINE - Participation financière de l'Agglomération Seine-Eure à l'association <i>CURSUS Voile et patrimoine</i> - Autorisation	Patrick MADROUX
8	Valorisation du patrimoine	VALORISATION DU PATRIMOINE - Partenariat avec <i>CURSUS</i> pour les chantiers du patrimoine - Convention - Autorisation	Patrick MADROUX
9	Sport	SPORT - Subventions à verser aux associations sportives au titre de l'année 2020 - Autorisation	Joël LE DIGABEL
10	Coopération décentralisée	COOPERATION DECENTRALISEE - Projets locaux de solidarité internationale - Maintien de la subvention accordée en 2015 à l'association <i>Mayi Yetu</i> - Autorisation	Hubert ZOUTU
11	Développement économique	DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - Association <i>Les Entrepreneurs Seine-Eure</i> - Subvention 2020 - Convention - Autorisation	Jean-Marc MOGLIA
12	Développement économique	DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - Participation financière 2020 - Adhésion et subvention annuelle à <i>Rouen Normandy Invest</i> - Signature d'une convention - Autorisation	Jean-Marc MOGLIA
13	Développement économique	DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - Participation financière 2020 - Subvention annuelle à l'association <i>Normandie AeroEspace</i> (NAE) - Signature d'une convention - Autorisation	Jean-Marc MOGLIA
14	Commerce et artisanat	COMMERCE ET ARTISANAT - Association <i>Fleurs & Jardins</i> - Subvention 2020 - Signature d'une convention - Autorisation	Jean-Yves CALAIS
15	Tourisme	TOURISME - Participation financière de la Communauté d'agglomération Seine-Eure à l'Association des <i>Anciens et Amis de la Batellerie à Poses</i> - Autorisation	Jean-Yves CALAIS
16	Petite Enfance – Enfance Jeunesse	PETITE ENFANCE - ENFANCE ET JEUNESSE - Attribution de subventions aux associations - Autorisation	René DUFOUR J-R ERMONT
17	Cohésions territoriales	COHESIONS TERRITORIALES - Participations financières versées dans le cadre de la programmation du Contrat de ville 2020 - Autorisation	Anne TERLEZ
18	Politiques publiques durables	POLITIQUES PUBLIQUES DURABLES - Convention de partenariat avec l'Office National des Forêts pour le festival <i>Branche & Ciné 2020</i> - Autorisation	Anne TERLEZ
19	Transitions	TRANSITIONS - Economie Sociale et Solidaire - Suivi des Dispositifs Locaux d'Accompagnement (DLA) - Convention de partenariat avec <i>France Active Normandie</i> - Autorisation	Anne TERLEZ
20	Transitions	TRANSITIONS - Convention de partenariat avec l'association <i>MATERRIO Normandie</i> - Subvention - Autorisation	Anne TERLEZ
21	Administration générale	DISCUSSION sans vote - Examen de l'ordre du jour du Conseil communautaire du 13 février 2020	Bernard LEROY

II/ Bilan de la coopération décentralisés sur les 5 dernières années et du déplacement de novembre 2019

A l'aide d'un diaporama, Monsieur ZOUTU présente le bilan des actions menées dans le cadre de la coopération décentralisée.

- ADDUCTION D'EAU VILLAGEOISE (AEV)
 - Coût du projet 480 K€
 - Château d'eau de 100 m³
 - 12 kms de réseau de distribution
 - 13 bornes fontaines
 - Accès à l'eau potable pour 20 000 personnes
- ETUDE HYDRAULIQUE DU BASSIN VERSANT DU ZOU
- SOUTIEN AU MICRO-CREDIT POUR LES GROUPEMENTS DE FEMMES DE BOHICON
 - Soutien de l'agglomération Seine Eure à hauteur de 120 000 €
 - Environ 300 groupements de femmes
 - Globalement 8000 femmes bénéficient du microcrédit
 - Personnes à mobilité réduite
 - Cantine scolaire
 - Activités commerciales (achat en gros, vente au détail).
 - Activités agricoles (élevage lapins et volailles).
 - Activités artisanales (transformation de produits vivriers)
- SOUTIEN AU MICRO-CREDIT POUR LES ECOLES PRIMAIRES
 - 10 000 €
 - 22 Ecoles primaires ont bénéficié d'une aide pour la cantine scolaire
 - Environ 8500 élèves concernés
- MARAÎCHAGE (CENTRE DE PILOTAGE D'ENTREPRENARIAT AGRICOLE)
 - Un terrain de 4 Ha
 - 30 personnes travaillent sur le site
 - Polyculture : carottes, herbes aromatiques, tomates, haricots, papayes, mangues ...
- GESTION DES DECHETS ET PROPETE
 - Financement de l'agglomération 2018 → 85K€ et 2019 → 85 K€
 - 14 bennes
 - 2 camions ampliroll
 - Réalisation de socles en béton armé pour les bennes
 - Assistance et sensibilisation des écoles et collèges à une hygiène maximale
 - Dotation de bacs à ordures
 - Achat de sacs à dos
 - 3 écoles pilotes sélectionnées

Au terme de cette présentation Monsieur LEROY souligne que « *le travail réalisé a été extrêmement fertile et la commission a superbement bien fonctionné* ».

De chaleureux applaudissements ponctuent cette présentation ; applaudissements que Monsieur ZOUTU attribue à Mesdames Rebecca ARMSTRONG, Marie LE CALONEC « *et à toutes celles qui m'ont accompagné. Je souhaite que la coopération décentralisée puisse continuer de longues années* » conclut-il.

III/ Présentation du projet d'annuaire social

Madame TERLEZ ouvre la discussion en rappelant quelques chiffres liés au contexte national : En France, en 2018, 10 milliards d'euros de prestations sociales (pour 67 millions d'habitants) ne sont pas demandés par les ayants-droit.

Une simulation effectuée pour l'Agglo Seine-Eure estime ce montant à 15 millions non demandés pour 100 000 habitants.

Pourquoi ce chiffre ?

- méconnaissance des dispositifs d'aides existantes, ne pas savoir que l'on a droit à une aide ;
- non réception des papiers demandés (non envoyés, perdus, non réclamés...);
- par choix : ne pas demander d'aide pour ne pas être considéré comme ayant des problématiques sociales ;
- par maltraitance institutionnelle : non réponse des professionnels rencontrés : mauvaise orientation, information erronée, non réponse, etc.

Les pistes de travail lancées localement :

- Groupe de travail accès aux droits mis en place en 2015 qui travaille sur ces différents freins animé par la Direction des Cohésions territoriales.
- Depuis 2017 travail de sous-groupe autour d'un annuaire destiné aux personnes qui font le 1^{er} accueil dans les communes, les CCAS, les centres sociaux, les associations afin de ne pas « perdre » les gens qui sont souvent promenés de bureaux en bureaux et de structures en structures :
 - o Participants : CDAD, Département, Etat, communes (Louviers, Pont de l'arche, Val de Reuil) CCAS (Louviers, Alizay), carsat, CPAM, Armée du Salut, resto du cœur, Epireuil, Mission Locale, PIMMS, Maison de Justice, ARS, centres sociaux, etc.

Ce travail a abouti sur la création d'un annuaire social consultable sur Internet permettant de répondre aux questions et cas de figure les plus fréquemment rencontrés en matière de droit/justice, santé, vie quotidienne, emploi et formation, social, habitat, transports/mobilités.

Créé par la Direction des systèmes de l'Information de la Communauté d'agglomération, cet outil sera mis à la disposition des communes afin d'aider les agents à répondre à 90 % des questions qui leurs sont posées.

Calendrier :

- Questions-types qui seront données par les secrétaires de mairie volontaires pour expérimenter avec l'agglomération ;
- Saisie des fiches par les institutions elles-mêmes ;
- Phase de test du logiciel en juin pour une mise en service en septembre.

III/ Présentation sur l'optimisation du produit de la taxe d'habitation

Monsieur DELAMARE rappelle que le gouvernement a souhaité mettre fin au paiement de la taxe d'habitation par la population. Ainsi, à l'horizon 2020, plus de 80 % des Français ne paieront plus cette taxe. Pour les 20 % restant, la fin du paiement de la TH devrait s'échelonner entre 2021 et 2023.

La perception de la TH était importante pour les collectivités locales. Elles ne devraient pas subir l'impact de cet arrêt en 2020 ; l'Etat se substituant aux contribuables pour compenser les pertes.

En ce qui concerne la part de TFB qui revenait au Conseil départemental : elle sera transférée du Conseil départemental vers les communes.

Un coefficient correcteur – le CO-CO - sera mis en place de manière à atténuer les écarts. Au final, 2/3 des 35 000 communes devraient percevoir plus de TH, les autres moins de TH. Le but est qu'il n'y ait pas d'écart avec ce que les communautés percevaient dans l'ancien système.

Les variations de taux ou de base restent au bénéfice des communes.

Monsieur LEROY souligne :

« L'année de base pour les valeurs locative sera 2020. Or, il existe actuellement bon nombre de logements vacants, ou déclarés comme tels, qui sont occupés et qui ne sont pas pris en compte dans l'établissement des bases.

Nous allons donc faire appel à un cabinet spécialisé pour repérer les logements faussement vacants afin d'optimiser les bases et, in fine, percevoir plus d'impôt ».

Monsieur CARRÉ note un hiatus :

« Nous rencontrons également le problème avec la TFB qui subit le changement voulu par le gouvernement, alors que la réforme devait porter sur la seule TH. Le fameux CO-CO sera appliqué sur le foncier bâti »...

« Parce que les taux sont liés » précise Monsieur SIRAT.

De l'avis de Monsieur PRIOLLAUD, « si la commune perd des habitants, elle percevra moins. Si elle gagne des habitants, elle percevra plus, mais le produit sera pondéré par le CO-CO ».

Monsieur SIRAT clôt la discussion en informant les élus qu'il est envisagé de soumettre la révision de ces logements à partir de mai-juin. « Il faudra donc aller vite » conclut-il.

VI/ 2020-12 - SUBVENTIONS - ADMINISTRATION GENERALE - Don à l'association *Vaincre la mucoviscidose* - Autorisation

Sur rapport de Monsieur LEROY, à l'unanimité, le Bureau communautaire décide de verser la somme de 1 000 € à l'association *Vaincre la mucoviscidose*.

VI/ 2020-13 - SUBVENTIONS - ADMINISTRATION GENERALE - Association *Le Pont des Arts* - Subvention 2020 - Signature d'une convention - Autorisation

Sur rapport de Monsieur LE DILAVREC, à l'unanimité, le Bureau communautaire accepte de verser une subvention de 3 000 € à l'association *Le Pont des Arts* en vue d'aider l'association à organiser son 15^{ème} salon de la céramique qui aura lieu du 1^{er} au 4 octobre 2020 à Pont de l'Arche.

VI/ 2020-14 - SUBVENTIONS - CULTURE - Subventions à verser aux associations culturelles au titre de l'année 2020 - Autorisation

Sur rapport de Monsieur LE DILAVREC, à l'unanimité, le Bureau communautaire décide d'attribuer :

- une subvention de 3 000 € à l'Association Culturelle et Musicale d'Ailly, qui dispense des cours de guitare et de piano,
- une subvention de 2 500 € à l'Association Musicale « La Vallée en Musique », qui propose un enseignement de la musique pour tous (guitare, piano, chorale, formation musicale, percussion).

VIII/ 2020-15 - SUBVENTIONS - VALORISATION DU PATRIMOINE - Participation financière de l'Agglomération Seine-Eure à l'association *CURSUS Voile et patrimoine* - Autorisation

Sur rapport de Monsieur MADROUX, à l'unanimité, le Bureau communautaire accepte de verser une participation financière de 20 000 € à l'Association *Cursus, Voiles et Patrimoine* en vue, notamment, d'aider l'association à poursuivre son activité en assurant les frais liés à l'acquisition de matériel et au maintien du chantier.

VIII/ 2020-16 - SUBVENTIONS - VALORISATION DU PATRIMOINE - Partenariat avec CURSUS

pour les chantiers du patrimoine - Convention - Autorisation

Sur rapport de Monsieur MADROUX, à l'unanimité, le Bureau communautaire :

- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à confier la gestion du chantier permanent du patrimoine à l'association CURSUS pour l'année 2020 ;
- décide de verser une subvention de 380 000 € à CURSUS pour l'année 2020, correspondant au montant des travaux finançables par la Communauté d'agglomération Seine-Eure,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention avec CURSUS pour l'année 2020, ainsi que tout document ou avenant s'y rapportant.

IX/ 2020-17 - SUBVENTIONS - SPORT - Subventions à verser aux associations sportives au titre de l'année 2020 - Autorisation

Sur rapport de Monsieur LE DIGABEL, à l'unanimité, le Bureau communautaire décide d'attribuer une subvention d'un montant total de 175 160 € aux associations sportives suivantes :

Associations sportives	Subvention 2020
A.C.S.V Venables	450 €
Courcelles Danse	300 €
Athlétisme EMS	9 500 €
Aviron Tosny	2 250 €
Badminton Gaillon Aubevoye	700 €
Basket Gaillon Aubevoye	4 500 €
Billard club	800 €
Boule gaillonnaise	4 500 €
Boxe Gaillon Aubevoye	900 €
Canoe-Kayak la Croix	500 €
Cyclotourisme Gai/Aub	2 000 €
Crazy Danse	2 100 €
Dynamic Gym vallée Eure DGVE	1 200 €
FCEMS	56 000 €
Football Fontaine-Bellenger/ Ailly	2 500 €
Football Bernières sur Seine	2 200 €
Football club de Madrie	4 500 €
Football Courcelles sur Seine	9 000 €
Football la Croix	6 000 €
Gym du plateau de Madrie	900 €
Gymnastique Bernières/Seine	900 €
Gymnastique pour tous Courcelles/Seine	1 200 €
Happy Gym (Gym Enfants Loisirs G/A)	950 €
Gymnastique volontaire loisirs G/A	1 000 €
Gymnastique volontaire Villers ASCV	500 €
Hand Ball Gaillon Aubevoye	14 000 €
Handisports Actions	3 000 €
Judo club Autheuil Authouillet	550 €
Judo Gaillon Aubevoye	1 900 €
Karaté Gaillon Aubevoye	1 500 €
Karaté V.Eure	0 €
Les guidons à crampons	1 800 €
Marches Bérangeoises	360 €

Roc'EMS	
Roller Club	1 800 €
Savate Vallée d'Eure	600 €
Sportive St Pierre la Garenne	14 500 €
Taiji tsu	1 100 €
Tennis de table Gaillon Aubevoye	2 200 €
Tennis Club (TC) La Croix	1 100 €
Tennis Gaillon Aubevoye	7 500 €
Team Vallée d'Eure Triathlon	1 000 €
Vélo Club EMS	1 300 €
Volley Ball Gaillon Aubevoye	4 000 €
27 mille pattes	1 000 €
	175 160€

XI/ 2020-18 - SUBVENTIONS - COOPERATION DECENTRALISEE - Projets locaux de solidarité internationale - Maintien de la subvention accordée en 2015 à l'association *Mayi Yetu* - Autorisation

Sur rapport de Monsieur ZOUTU, à l'unanimité, le Bureau communautaire décide de proroger, pour une durée de deux ans, la subvention de 5 000 € accordée à l'association *Mayi Yetu* pour un projet d'agrandissement d'une école et d'amélioration de l'accès à l'eau potable à Agotime au Togo.

XII/ 2020-19 - SUBVENTIONS - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - Association *Les Entrepreneurs Seine-Eure* - Subvention 2020 - Convention - Autorisation

Sur rapport de Monsieur MOGLIA, à l'unanimité, le Bureau communautaire :

- accepte de conclure une convention avec l'association *Les Entrepreneurs Seine-Eure* ;
- accepte de verser une participation financière de 5 000 € TTC.

XIII/ 2020-20 - SUBVENTIONS - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - Participation financière 2020 - Adhésion et subvention annuelle à *Rouen Normandy Invest* - Signature d'une convention - Autorisation

Sur rapport de Monsieur MOGLIA, à l'unanimité, le Bureau communautaire :

- accepte le renouvellement de la cotisation annuelle à l'association *Rouen Normandy Invest* pour un montant de 2 000 € TTC,
- accepte de verser, au titre de l'année 2020, une subvention à cette association pour un montant de 134 000 € TTC qui donne lieu à la signature d'une convention précisant le programme d'actions annuel 2020.

XIII/ 2020-21 - SUBVENTIONS - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - Participation financière 2020 - Subvention annuelle à l'association *Normandie AeroEspace* (NAE) - Signature d'une convention - Autorisation

Sur rapport de Monsieur MOGLIA, à l'unanimité, le Bureau communautaire accepte d'attribuer une subvention, au titre de l'année 2020, à l'association *Normandie AeroEspace* pour un montant de 10 000 € H.T. soit 12 000 € T.T.C. qui donne lieu à la signature d'une convention précisant le programme d'actions annuel 2020.

XIV/ 2020-22 - SUBVENTIONS - COMMERCE ET ARTISANAT - Association *Fleurs & Jardins* - Subvention 2020 - Signature d'une convention - Autorisation

Sur rapport de Monsieur CALAIS, à l'unanimité, le Bureau communautaire accepte de verser une

subvention d'un montant de 5 000 € T.T.C. à l'association *Fleurs & Jardins* en vue d'aider l'association à organiser la 25^{ème} édition du Salon *Fleurs & Jardins* qui aura lieu les 25 et 26 avril 2020 au Vaudreuil.

XVI/ 2020-23 - SUBVENTIONS - TOURISME - Participation financière de la Communauté d'agglomération Seine-Eure à l'Association des Anciens et Amis de la Batellerie à Poses - Autorisation

Sur rapport de Monsieur CALAIS, à l'unanimité, le Bureau communautaire accepte de verser, à l'Association des *Anciens et Amis de la Batellerie* à Poses :

- une participation financière de 17 000 € pour le fonctionnement annuel,
- une subvention à caractère exceptionnel de 3 000 € pour l'année 2020 au titre des travaux de réfection du gouvernail et du changement de l'alarme du bateau-musée « Midway ».

XVII/ 2020-24 - SUBVENTIONS - PETITE ENFANCE - ENFANCE ET JEUNESSE - Attribution de subventions aux associations - Autorisation

Sur rapport de Madame MEULIEN, à l'unanimité, le Bureau communautaire :

- décide d'accorder les subventions, pour l'année 2020, aux associations petite enfance suivantes :

↔ Bidibul :	80 000 €
↔ Espace des 2 rives :	288 015 €

Soit un montant total de subvention de 368 015 € pour le service petite enfance

- décide d'accorder des subventions, pour l'année 2020, pour les associations enfance/jeunesse suivantes :

↔ Club des jeunes :	1 700 €
↔ Espace des 2 rives :	384 747 €
↔ L'OCAL :	741 000 €
↔ Espace condorcet :	38 000 €
↔ ALEFH :	175 425 €
↔ Lire et faire lire :	1 000 €
↔ La semaine des 4 jeudis :	10 000 €

Soit un montant total de subvention de 1 351 872 € pour le service enfance/jeunesse.

XVIII/ 2020-25 - POLITIQUE DE LA VILLE-HABITAT-LOGEMENT - COHESIONS TERRITORIALES - Participations financières versées dans le cadre de la programmation du Contrat de ville 2020 - Autorisation

Sur rapport de Madame TERLEZ, à l'unanimité, le Bureau communautaire attribue les subventions suivantes aux associations suivantes pour un total de 32 900 € :

Action	Association	Montant 2019	Montant
Ateliers de mots	Maison des mots	15 000 €	7 500 €
Epicerie sociale	Epireuil	8 000 €	4 000 €
Le jeu au service de la cohésion sociale	La Semaine des 4 jeudis	20 000 €	10 000 €
Aide aux victimes	AVEDE-ACJE	14 753 €	7 000 €
Accès aux droits	CIDFF	8 800 €	4 400 €
TOTAL			32 900 €

XVIII/ 2020-26 - SUBVENTIONS - POLITIQUES PUBLIQUES DURABLES - Convention de partenariat avec l'Office National des Forêts pour le festival Branche & Ciné 2020 - Autorisation

Sur rapport de Madame TERLEZ, à l'unanimité, le Bureau communautaire décide de poursuivre son partenariat avec l'ONF pour l'édition 2020 du festival « Branche & Ciné » et fixe sa participation financière à 30 000 euros.

XIX/ 2020-27 - SUBVENTIONS - TRANSITIONS - Economie Sociale et Solidaire - Suivi des Dispositifs Locaux d'Accompagnement (DLA) - Convention de partenariat avec France Active Normandie - Autorisation

Sur rapport de Madame TERLEZ, à l'unanimité, le Bureau communautaire approuve la mise en œuvre d'un suivi-évaluation des deux DLA collectifs réalisés en 2018/2019 sur les thématiques, recherche de partenariats privés et élaboration de leur stratégie de communication, en partenariat avec *France Active Normandie* et fixe le montant de la participation financière de la Communauté d'Agglomération Seine-Eure à 4 080 euros.

XX/ 2020-28 - SUBVENTIONS - TRANSITIONS - Convention de partenariat avec l'association MATERRIO Normandie - Subvention - Autorisation

Sur rapport de Madame TERLEZ, à l'unanimité, le Bureau communautaire approuve le partenariat avec l'Association *MATERRIO Normandie*, pour la valorisation et recyclage des déchets inertes dans le BTP à destination des entreprises, maîtres d'œuvre et maître d'ouvrage et fixe le montant du soutien financier à 2 500 euros par an pour une durée d'un an renouvelable deux fois.

XXI/ DISCUSSION sans vote - Examen de l'ordre du jour du Conseil communautaire du 13 février 2020

Ce dernier conseil de la mandature sera constitué de 52 délibérations qui ne font l'objet d'aucune remarque.

XXII/ QUESTIONS DIVERSES :

Recours gracieux du Préfet COUDERT sur le PLUIH de l'agglomération :

Monsieur LEROY informe l'assemblée que Monsieur le Préfet a émis un recours gracieux portant, « *sur de petits points mineurs* ».

Pour Monsieur LEROY, « *il n'y a rien de changé : nous instruisons toujours les permis de construire et le PLUIH est totalement en vigueur* ».

Monsieur LASCoux donne quelques détails :

« *Dans ce courrier plutôt bref, le Préfet souligne que nous consommons trop de terres agricoles ; ce qui constitue une incompatibilité avec le code de l'urbanisme. Ce n'est, en définitive, que la stigmatisation d'un seul objectif. Les autres objectifs, tels l'habitat, justifient la consommation modérée de terres agricoles. Nous avons reçu une réponse rassurante du conseil juridique de l'agglomération sur ce point* ».

Monsieur LEROY poursuit :

« *Le nouveau Préfet me recevra le 17 février. Je lui exposerai les arguments de l'agglomération ; notamment le fait que les parcelles concernées constituent des têtes d'épingle à l'échelle du territoire. En attendant, nous continuons* ».

Monsieur JUBERT alerte l'assemblée sur le fait que « *nos collègues du Conseil départemental sont très, très attentifs sur cette question de consommation des terres agricoles.*

Vous pourrez également insister, lorsque vous verrez le Préfet, sur la reconstruction du collège du

Hamelet qui ne consomme pas de terres agricoles. Nous reconstruisons sur place et ce fait des travaux coûtent plus cher et dureront un an de plus ».

« Nous pourrions également insister sur la résorption des friches industrielles et la réutilisation de fonds de carrières » confirme Monsieur LEROY.

Monsieur MANFERDI s'inquiète d'un éventuel recours sur le PLUI de l'ex-CCEMS.

« Nous n'avons reçu ni courrier, ni recours en ce sens » répond Monsieur LEROY.

Démission de M. BRUN, Président de la base nautique de Léry-Poses :

Monsieur LEROY informe l'assemblée que des divergences de vue à propos du golf de Léry-Poses ont abouti à la démission de Monsieur Brun, Président de la base de loisirs.

« Nous allons donc procéder à l'élection d'un nouveau président, le 11 février. Je vais me présenter afin que les affaires courantes puissent être réglées ; notamment le versement des salaires » explique-t-il.

Fermeture d'un laboratoire chez JANSSEN-CILAG :

Monsieur LEROY informe l'assemblée de la fermeture du laboratoire R&D pharmacie de JANSSEN-CILAG. Il existe actuellement 22 centres de R&D dans le monde. La société ne souhaite en conserver que 5, dont deux en Europe. L'un en Hollande, l'autre en Belgique. La société a la volonté de rapprocher les biologistes des chimistes.

Au total, 42 salariés sont concernés par cette fermeture :

- 27 postes seront transférés en Belgique,
- Les autres salariés seront concernés par un plan social.

Madame DUVALLET indique que *« les salariés n'ont rien vu venir. De plus, une vingtaine de sous-traitants sont également concernés. Il est vraiment dommage que ce laboratoire soit délocalisé alors qu'il fonctionnait très bien, avec des experts récompensés pour leurs recherches ».*

Concluant sur ce point, Monsieur LEROY précise :

« La production sera renforcée avec l'agrément de la Food & Drugs Administration américaine, sur l'Imodium, produit-phare de l'entreprise.

Un autre centre de recherche portant sur le génome sera développé à Saclay.

Ce n'est pas une bonne nouvelle pour nous, car c'est une équipe brillante qui s'apprête à partir. Ceci constaté, JANSSEN-CILAG ne ferme pas. Au contraire : sur la partie cosmétique, qui représente la majeure partie de l'activité, le site de Val de Reuil deviendra centre de recherche européen avec une équipe de 130 chercheurs ».

L'ordre du jour étant épuisé, aucune question ni remarque formulée, la séance est levée à 22 h 40.

Par délégation
~~Le Directeur Général~~

Régis PETIT


